



# Préserver les zones humides et restaurer leurs fonctionnalités piscicoles

FDAAPPMA<sup>1</sup> 17

Moyenne Vallée de la Charente, des Seignes et du Coran CHARENTE-MARITIME – POITOU-CHARENTES

## OBJECTIF GÉNÉRAL :

Préserver les milieux aquatiques et la vie piscicole

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

Restaurer 12 zones humides  
Restaurer leurs fonctionnalités piscicoles vis à vis de la reproduction du brochet

## ACTIONS PRINCIPALES :

1. Restauration de la végétation
2. Reconnexion par restauration du réseau hydraulique
3. Pose d'ouvrages de gestion des niveaux d'eau
4. Formation et accompagnement
5. Augmentation de la surface efficace pour la reproduction

DURÉE DU PROJET : 2001-2007

## CONTACT :

FDAAPPMA 17 : Yann Davitoglu, Responsable pôle ingénierie milieux aquatiques  
✉ [technique.milieu@peche17.org](mailto:technique.milieu@peche17.org),  
🌐 [www.peche17.org](http://www.peche17.org)

## PARTENAIRES TECHNIQUES :

Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)  
SAFER<sup>2</sup> Poitou-Charentes

1. Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

2. Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

## De la zone humide comme obstacle à la zone humide comme atout

Les zones humides remplissent des **rôles écologiques fondamentaux** au sein des écosystèmes naturels. Elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la **qualité des eaux**, à la **régulation** des régimes hydrologiques et des microclimats, participent à la stabilisation des substrats et protègent les sols contre **l'érosion**. Par ailleurs, elles constituent d'énormes réservoirs de **biodiversité** en remplissant des fonctions d'alimentation, de reproduction, d'abri/refuge et de repos pour de nombreuses espèces inféodées aux milieux aquatiques.

Longtemps considérées comme insalubres, voire hostiles à l'homme, elles ont au fil du temps été « assainies », drainées ou comblées. A l'échelle du bassin Adour-Garonne, **la moitié des zones humides a ainsi disparu en 50 ans**.

Le département de la Charente-Maritime n'a pas échappé à ce phénomène de régression quasi constant de ces territoires à forts enjeux. Les **pressions anthropiques**, notamment celles liées à l'intensification des pratiques agricoles (déconnexions, drainages, remblais...), à l'amplification des activités industrielles et à l'étalement urbain, ont progressivement conduit à **fragiliser les écosystèmes**.

Forts de ces constats, la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aqua-

tique de Charente-Maritime (FDAAPPMA 17), et l'opérateur local du **site Natura 2000**, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), ont initié, dès 2001, une vaste démarche de restauration de zones humides à l'échelle du périmètre du site Natura 2000. Au total 12 zones humides ont bénéficié de l'action.

Les objectifs prioritaires étaient :

- le rétablissement de la **connectivité** des secteurs isolés avec le réseau hydrographique,
- le rétablissement d'un **fonctionnement hydraulique** propre à assurer la pérennité des espèces,
- et le retour à un entretien régulier de la **végétation** pour empêcher le développement de ligneux et bloquer la dynamique de fermeture du milieu

## SERVICES RENDUS PAR LES ZONES HUMIDES :

### RÉGULATION DU RÉGIME DES EAUX :

- Rétention (rôle éponge): atténuation des crues
- Réalimentation des nappes par infiltration
- Soutien d'étiage : restitution vers les cours d'eau

### QUALITÉ DE L'EAU :

- Épuration naturelle

### PROTECTION DES SOLS :

- Diminution du ruissellement et de l'érosion

### BIODIVERSITÉ :

- Réservoirs biologiques très riches

### PRODUCTION DE BIOMASSE À POTENTIEL ÉCONOMIQUE :

- Bois, fourrage, poisson



Mégaphorbiaie<sup>1</sup> - crédit photo FDAAPPMA 17 ©

Suivi par pêche électrique - crédit photo FDAAPPMA 17 ©

## Un exemple de restauration locale : la zone humide des Gonds

Sur la commune des Gonds, l'un des 12 sites visés par le projet, la première étape a été l'**acquisition foncière** de la parcelle, en 2003. Ensuite, des **travaux de restauration de la végétation** par débroussaillage, bûcheronnage, élagage et fauche avec export des matériaux végétaux ont été entrepris. Par ailleurs, une **reconnexion** par restauration du réseau hydraulique a été amorcée et un ouvrage a été implanté afin de gérer les niveaux d'eau, et ainsi s'affranchir des problèmes liés à la gestion hivernale de la ressource en eau. En dernier lieu, les surfaces efficaces pour la **reproduction de la faune piscicole**, et notamment celle du brochet, ont été étendues. Les 11 autres sites ont bénéficié de démarches similaires.

### ASPECTS ADMINISTRATIFS :

- Convention avec la SAFER\* Poitou-Charentes (acquisitions foncières)
- Dossier de déclaration Loi sur l'Eau (travaux)
- Autorisations de passage des propriétaires riverains
- Signature de Contrats Natura 2000 (entretien)

\*Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

Plusieurs **modes de gestion**, qu'il s'agira de consolider, ont pu être expérimentés au fil des années : acquisitions foncières, conventions avec exploitants agricoles, mesures agro-environnementales...

Les résultats de ces opérations ont été mesurés en caractérisant l'évolution de la végétation des sites (restauration des populations végétales caractéristiques des milieux humides) et en évaluant la fonctionnalité des sites


vis-à-vis de la reproduction du brochet. Des rapports **coûts/bénéfices** ont aussi été calculés.

Sur la commune des Gonds, on a pu constater la **réapparition de juvéniles** pour de nombreuses espèces piscicoles et le retour **d'espèces végétales patrimoniales** : avant la mise en place de ces actions, la présence de ronciers avait été constatée ; aujourd'hui la mégaphorbiaie<sup>1</sup> a repris sa place.

Certaines zones déconnectées ont été réintégrées en retrouvant une submersion prolongée en période hivernantinière. Le site est désormais une **zone de reproduction favorable** aux brochets et à l'ensemble de la faune piscicole

autochtone. Toutefois, il pourrait aussi devenir une zone de développement et d'abris pour certaines espèces invasives susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (écrevisse de Louisiane, ragondin...), ce qu'il convient de surveiller.

Une **démarche de suivi** a été instaurée : suivi des niveaux d'eau, suivi de la reproduction du brochet, contrôle de l'envasement du réseau hydraulique et de l'évolution de la végétation. Des **contrats d'entretien** ont également été signés afin de conserver l'état du site : chantier périodique d'entretien, gestion de frayères et diversification d'habitats d'espèces.

 **CHARTRE NATURA 2000 :**  
Outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB (DOCuments d'OBjectifs)

#### LES OBJECTIFS DE NATURA 2000 :

- Préservation de la diversité biologique
- Valorisation du patrimoine naturel

## Des acteurs locaux intégrés au projet

Globalement, la **concertation** a été l'une des clés de réussite de la démarche de restauration : les acteurs locaux (élus, propriétaires riverains, exploitants agricoles, bénévoles associatifs...) ont été réactifs et volontaires dans la mise en place des actions. L'acquisition foncière des parcelles a aussi été indispensable pour pouvoir mettre en œuvre les travaux.



Brochet adulte - crédit photo FDAAPPMA 17 ©

Toutefois, quelques difficultés à obtenir les autorisations de passage ou à intervenir sur le terrain ont parfois ralenti le processus. Enfin, il convient de souligner que les phases de restauration d'habitats ne sont pas une fin en soi. La pérennisation de la gestion des sites est primordiale, et pour ce faire, les contrats **Natura 2000** sont apparus comme un outil incontournable.

1. Nom donné en zone tempérée au stade floristique de transition entre la zone humide et la forêt [Fédération Nationale de la Pêche en France]